

# POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS

## COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2020

14 heures

## PROJET

### Délibération n°4 - Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) – CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT 2021-2023

Monsieur Christophe BECHU, Président, expose,

L'actuelle convention triennale portant sur le programme de travail de l'AURA sur la période 2018-2020 arrive à échéance en cette fin d'année.

Il convient donc de définir le cadre général des contributions et missions de l'agence d'urbanisme de la région angevine pour une nouvelle durée de 3 ans, soit sur la période 2021-2023 et de fixer le montant de la participation financière qui en découle.

Le projet de convention joint, a été arrêté par le Conseil d'administration de l'AURA le 18 novembre 2020 ; il définit un cadre triennal de partenariat et est accompagné d'une déclinaison annuelle des missions et contributions de l'AURA.

#### Déclinaison du programme partenarial pour 2021

**1 - Les observatoires, valorisation et diffusion de contributions de l'agence** (habitat, économie, emploi, mobilités, énergie, équipements etc.)

**2 - Analyses exploratoires et mise en oeuvre des transitions**

L'AURA s'est engagée à accompagner les collectivités sur la mise en oeuvre des transitions, dont les actions inscrites dans le PCAET.

Les travaux sur l'économie du foncier, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), le renouvellement urbain, le potentiel de densification, l'urbanisme circulaire et la ville productive participent à la transition écologique et énergétique.

L'AURA, sous diverses modalités d'intervention et avec des formats variés, participe ou conduit des études venant accompagner la définition de projets relatifs à la transition de la fabrique urbaine :

- L'observation des évolutions urbaines,
- L'identification d'expériences multipartenariales et co-construites en matière de nouvelles pratiques d'aménagement et d'élaboration de projets urbains,
- Les études expérimentales sur des territoires sensibles présentant des risques de dévitalisation ou de moindre attractivité (ex : études centres-bourgs),
- Les réflexions pour rendre la ville plus désirable, pouvant concerner par exemple le confort thermique (îlots de chaleur/fraîcheur), les mobilités piétonnes, la nature en ville, le calme et l'apaisement des espaces publics.

### **3- Accompagnement des politiques d'aménagement, de planification et de stratégies territoriales**

L'AURA accompagne les collectivités dans la déclinaison des politiques nationales dans les domaines de l'urbanisme, du développement des territoires et de l'aménagement.

Le Pôle métropolitain Loire Angers a ainsi confié à l'AURA l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT Loire Angers avec :

- des missions d'études contribuant à l'élaboration de nouvelles stratégies de coopération intercommunales, notamment dans les domaines de l'organisation urbaine, de l'habitat, du développement économique et commercial, de la formation/recherche de l'organisation des déplacements, des équipements, des paysages et de l'environnement et du foncier.
- l'intégration des nouvelles approches dans les documents de planification et les enjeux relatifs aux sujets émergents, notamment sur la santé, la résilience des territoires, le numérique ou encore l'énergie. L'expérimentation avec des territoires ou des sites pilotes est à promouvoir.
- l'accompagnement pour l'élaboration du nouveau projet et l'animation de son élaboration dans différents cadres techniques ou politiques (COTECH, Commissions, ateliers, réunions PPA, réunions publiques...)

Par ailleurs, l'Aura est engagée dans différentes démarches d'animation et d'expertise, tels que la participation au Club PLUi, l'accompagnement des rencontres InterSCoT ou encore la participation à l'élaboration du SRADDET. Ces travaux doivent viser le dialogue, l'échange et le partage de bonnes pratiques entre différentes instances : services de l'Etat, services de la Région, collectivités en charge de documents de planification urbaine (SCoT, PLU et PLUi). L'Aura poursuit les études sur les dynamiques scolaires dans différents quartiers ou communes de la Communauté urbaine, afin d'anticiper les besoins à venir.

L'Aura accompagne également ses partenaires sur le suivi et l'évaluation de leurs politiques publiques dans les domaines :

- des solidarités : suivi et évaluation du Contrat de ville unique, de la Charte intercommunale du logement ou encore du Programme de Rénovation Urbaine 2 (NPRU),
- de l'habitat, de type accompagnement à l'élaboration d'un PLH
- de la cohésion des territoires : participation à l'accompagnement du dispositif « Petites villes de demain ».

Compte tenu de ces éléments, la participation du Pôle métropolitain Loire Angers pour l'année 2021 est répartie de la manière suivante :

- Une cotisation de 0.30 € / habitant, le chiffre légal de population étant celui au 1er janvier du dernier recensement réalisé par l'INSEE, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- Une subvention de 183 000 €

Le montant prévisionnel de la participation est ainsi fixé à 300 000 €. Il sera ajusté selon le montant de la cotisation adossé au recensement INSEE tel que prévu ci-dessus.

Il est proposé au comité syndical :

- 1°) D'approuver la convention cadre triennale 2021-2023, relative au programme de travail de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)
- 2°) D'autoriser le Président ou son représentant à le signer.
- 3°) De verser une subvention répartie de la manière suivante au titre du programme annuel de travail 2021 :
  - Une cotisation de 0.30 € / habitant, le chiffre légal de population étant celui au 1er janvier du dernier recensement réalisé par l'INSEE, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
  - Une subvention de 183 000 €
- 4°) De prévoir au budget 2021 les montants afférents.